

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant un tableau de
M^r Leys, offert en vente par
M^r Liot, à Paris.

—
n^o 1743

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

1743 M^r Liot - tabl. de Leys.

Copie

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCAULPTURE
DE BELGIQUE

Paris, 24 Nov. 1877

N^o M^{le} le Directeur Du Musée De Peinture

1743

Ayant en ma possession un
tableau représentant : Une Noce flamande,
signé de l'un des grands maîtres vos
compatriotes : Leys, 1839 et vis à vis
cette œuvre, je me permets aussitôt
toute autre l'insigne dans ce but, de vous
informer de ces faits présents que peut-être
une œuvre aussi importante pourrait
recevoir sa place dans votre musée.

Ce tableau se trouve chez moi, à Fumoir
Parisienne, un verre prout si vous
le jugez nécessaire, le faire inspecter.

Au cas où d'ici une huitaine
je puis, je ne serai honoré d'un mot
de réponse de votre part, je vous envoie
la présente note aussitôt.

Reuill. M^{le} D^r, après l'assurance
de ma parfaite considération
(Signé) Liott

Liott

à Fumoir Parisienne

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1743

Brux. 26 9^{bre} 1837

à M^{re} le Ministre des
l'Intérieur

Monsieur le Ministre,
Je vous prie de bien vouloir
renvoyer spécialement dans
les attributions de l'Etat
des Beaux-Arts, la lettre
ci-jointe par laquelle M^{re}
Liot, à Paris, offre des
cides aux élèves un
tableau de Ley, exécuté
en 1839.

Je vous informe
M^{re} Liot que sa proposition
a été transmise à votre
Département et vous prie
M^{re} Liot d'agréer de

Le Secrétaire
M^{re}
Le Président
F. S.

Brun. 26 Nov. 1877

à M. Liot

8. faub. Poissonniers

Paris

L'usage des tabellions
modernes entrant spécia-
lement dans les attributions
du chef du Contrôle des
Baux des, nous avons
à l'honneur de vous en faire
que nous venons en consé-
quence de transmettre à
M. le Ministre de l'Inté-
rieur par laquelle
vous ayez de céder aux
un tabellion de Baux des
après lequel: Une note
flamande.

Agr. l'af. de v.
par. e. v.

Paul C. Div.

Le Secrétaire

PS